

## ASSEMBLEE GENERALE du 28 01 2020

### ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

#### **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Xavier TURION, Chef de service, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Anne BENNET, Sous-direction des actions éducatives, DGESCO
- Monsieur Xavier TURION, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Olivier SOUBESTRE, Bureau de l'éducation artistique, culturelle et sportive, DGESCO
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Christine JEANNIN, Cheffe du bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (B2-2), D.G.R.H.
- M. le Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie lycéenne, DGESCO
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Monsieur Yohan BLONDEL, Directeur de Cabinet auprès du Recteur
- Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur académique des services de l'Education Nationale du Gers
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Doyenne de l'IGESR Groupe EPS
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGESR Groupe EPS
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS Créteil
- Monsieur Olivier CALAIS, IA IPR EPS Lille
- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18<sup>e</sup>
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Monsieur Philippe ROUX, Proviseur du Lycée des Métiers de bouche et d'hôtellerie, Etiolles

## **MINISTERE DES SPORTS**

- Madame Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports, représentée par Monsieur Marc LE MERCIER, Sous-Directeur, Direction des Sports
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des Sports, représenté par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport
- Madame Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des Sports, représentée par Monsieur LEPAGNOT, Chef du bureau des fédérations
- Monsieur Marc LE MERCIER, Sous-Directeur, Direction des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Direction des Sports, Bureau DS B1
- Monsieur Philippe SULTAN, Inspecteur Général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
- Monsieur Mathieu LATIEULE, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Vincent DE PETRA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Responsable du pôle Sport, DRJSCS
- Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines
- Monsieur Ghani YALOUZ, Directeur Général de l'INSEP, représenté par Madame Laurence BLONDEL, Accompagnement au projet de performance des sportifs de haut niveau

## **CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE**

- Monsieur Symphore BOUAKA, élu CNVL, Académie de Créteil

## **FEDERATIONS ET SYNDICATS**

- Monsieur André GIRAUD, Président de la F.F. d'Athlétisme, représentant le C.N.O.S.F., représenté par Madame Christine VIRLOUVET, membre du bureau de la FFA
- Monsieur Vincent MICHAUD, Directeur du Service Régional UNSS Poitiers
- Monsieur Franck DUFOUR, Directeur Départemental UNSS Béarn Soule
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P., représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Gérard POMMIER, Président de la P.E.E.P., représenté par Madame Claudine HERVY, Trésorière Générale adjointe, P.E.E.P.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Coralie BENECH, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Bruno CREMONESI, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.

- Monsieur Andjelko SVRDJIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Danièle PRZYBYLAK, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée nationale EPS - S.E./UNSA

#### **ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Pierre HONNORÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Dumont d'Urville, Toulon, académie de Nice
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnav Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Lycée Marc Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Madame Stéphane LAVIEUVILLE, Lycée de la Côte d'Albâtre, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Saint Valéry en Caux, académie de Rouen
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Camille Claudel, Civray, académie de Poitiers
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Rabelais, Angers, académie de Nantes
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Albert Camus, Lumbres, académie de Lille
- Monsieur Gilles RODIA, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Lumière, La Ciotat, académie d'Aix-Marseille

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

##### **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

- Monsieur Gilles PÉCOUT, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Directeur de l'Académie de Paris

- M. le représentant des Directeurs académiques des services de l'Education Nationale
- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Lucie Aubrac, Doubs
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin scolaire, Conseillère Technique, DGESCO

#### **MINISTERE DES SPORTS**

- M. l'Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche

#### **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

- M. le représentant du M.A.A.

#### **COLLECTIVES TERRITORIALES**

- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Association des Départements de France (ADF), représenté par Madame Alyssia ANDRIEUX, Conseillère action éducative, sportive, culturelle & touristique
- Monsieur Renaud MUSELIER, Président de l'Association des Régions de France (ARF), représenté par Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-Président Région Centre-Val de Loire, délégué aux sports

#### **CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE**

- Monsieur TERENCE JIMBLET, élu CNVL, Académie de Nancy/Metz

#### **FEDERATIONS et SYNDICATS**

- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U.
- Monsieur Didier GEORGES, Secrétaire national du S.N.P.D.E.N.
- Les 2 représentants de la F.C.P.E.

L'UNSS faisant pour la première fois appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'un vote électronique, une présentation avec explication du système de ce vote est faite avant d'effectuer un test officiel avec l'assistance.

## I) Ouverture par Xavier TURION, représentant le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Xavier TURION** remercie les membres d'être à nouveau présents à cette assemblée générale et Monsieur le proviseur du Lycée Raspail pour son accueil, puis procède, avant les déclarations liminaires, à la lecture de l'ordre du jour.

## II) Déclarations liminaires

**Pierre HONNORÉ, élu des AS, animateur d'AS, académie de Nice :**

2020 est une année de transition importante pour les Elus des A.S avec l'organisation des élections visant à leur renouvellement dans les instances. A ce jour seuls les Représentants des CDUNSS ont été renouvelés. Nous tenons à vous alerter que ces élections se sont déroulées avec de grandes difficultés depuis novembre, avec un manque d'uniformité et de consignes de la Direction Nationale, ce qui a donné à de nombreux Directeurs départementaux, le sentiment d'isolement, regrettant souvent que leur organisation soit mal relayée par les DASEN ou les Chefs d'établissement.

Par conséquent, nous estimons et déplorons que moins d'un Comité Directeur d'AS sur 3 aura réussi à se réunir pour cette occasion dans la majorité des départements, avec une légère hétérogénéité dans la dynamique locale il est vrai. (Pourriez-vous nous donner des résultats officiels de participation ?).

Ne commettons pas l'erreur de penser que la gestion délibérative de l'UNSS n'est pas une préoccupation dans les établissements du Secondaire, que les Bureaux Directeurs se désintéressent des décisions relatives aux calendriers des manifestations, aux compétitions, aux financements de l'UNSS à l'échelle des districts, des départements, des Académies.

Les raisons de cette désaffection se situent essentiellement au niveau des dates imposées par un calendrier peu favorable pour réunir des Bureaux trop fraîchement recomposés en septembre, en concurrence avec d'autres priorités dans les établissements qui ont contraint plusieurs présidents d'AS, notamment de Lycées généraux et professionnels à négliger l'organisation de ces élections, au profit d'autres urgences administratives, notamment la mise en place de la Réforme des lycées.

Malheureusement, il y a tout lieu d'être inquiets lorsqu'on constate à quel point les A.S. de lycées sont impactées par cette nouvelle Réforme. Même si, des différences peuvent être notées selon les Régions, nous redoutons que les dernières directives dégradent le fonctionnement dans les lycées, notamment en plaçant des cours le mercredi après-midi. Nous comptons, Madame la Directrice, sur votre extrême vigilance pour que le Décret de 2014 conforté par la Note de Service du 21 mars 2016, préserve le fonctionnement de l'AS sur les mercredis après-midi car ce problème déjà identifié mettrait à mal le Service Public du Sport Scolaire dans les lycées pour lequel nous devons nous battre conjointement.

Par de nombreuses transformations, cette Réforme touche lourdement l'EPS et le Sport Scolaire, fragilise la place de la discipline au sein du cursus scolaire, ce qui inquiète l'ensemble des professeurs d'EPS, animateurs d'A.S. Ainsi, la disparition des Options EPS de complément (source de réussite et de dynamisme en lien avec les performances de l'A.S des établissements concernés...) et la reconnaissance institutionnelle des qualités d'un Sportif de haut niveau ou d'un Arbitre UNSS de niveau National pour un futur bachelier est un sérieux recul pour le Sport scolaire, à l'heure où la France est censée organiser les Jeux Mondiaux Scolaires en 2022 et les Jeux Olympiques de 2024 !

Malgré ce paradoxe, la profession n'est pas résignée. Elle continuera à revendiquer et à défendre les champs de pratiques spécifiques qu'elle enseigne au sein du système scolaire, et à remplir avec détermination les missions qui lui sont confiées au travers des cours d'EPS, de l'Option facultative, des Sections Sportives Scolaires, des entraînements et des compétitions dans le cadre de l'UNSS, etc...

Les élections de renouvellement des Elus des A.S dans les départements témoignent qu'à une large majorité les électeurs ont exprimé leur confiance aux Listes « Le Sport Scolaire : un droit pour toutes et pour tous ».

C'est donc encouragé par le soutien que nous témoignent la quasi-totalité de nos collègues Professeurs, des parents, des élèves et des Présidents d'A.S que nous continuerons à prendre en considération leurs préoccupations locales : les difficultés financières croissantes pour l'ensemble des A.S liées aux Contrats Licences, aux tarifs des transports et des hébergements, ou à l'accès aux installations sportives...

Ces problématiques qui ont été au centre de nos préoccupations lors des précédents mandats, restent malheureusement d'actualité et sont même aggravées par la baisse accentuée des aides des Collectivités territoriales.

La nécessité de s'adresser au plus grand effectif possible en se souciant de l'hétérogénéité des motivations, des profils et des caractéristiques socio-économiques, la volonté de faire progresser toutes les filles et tous les garçons, collégiens et lycéens, pour s'épanouir ou être performant, grâce à une pratique régulière, diversifiée, encadrée par des professeurs formés, confortés dans leurs 3 heures forfaitaires, sont aussi notre mission.

C'est dans cet état d'esprit, pour continuer à défendre nos valeurs et les intérêts d'une UNSS ambitieuse, que les Listes « Le Sport Scolaire : un droit pour toutes et pour tous » continueront à s'investir dans les districts, au niveau des départements, des académies et auprès de la Direction Nationale pour les 4 prochaines années.

### **Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.**

En préambule de ce propos, je tiens au nom du SNEP-FSU à présenter à tous les acteurs du sport scolaire une bonne et heureuse année 2020 en émettant le souhait que le dynamisme dont il fait preuve puisse non seulement perdurer mais encore se développer. Comme vous le savez, nous sommes très fortement engagés contre le projet de réforme des retraites qui occupe une grande part de notre temps militant malheureusement. Cette incise pourrait paraître en décalage par rapport à l'objet de notre réunion de ce jour mais ce n'est pas le cas parce qu'au cœur des problématiques se trouvent les conditions de travail, les salaires, les fins de carrière de l'ensemble des cadres et animateurs des associations sportives qui sont les chevilles ouvrières du sport scolaire. Après s'être attaqué au pouvoir d'achat des enseignants par le gel de la valeur du point d'indice, le recul d'un an de la mise en œuvre de PPCR, etc., le gouvernement « découvrant » la dévalorisation du métier enseignant nous promet une revalorisation. Sauf que cette dernière est conditionnée à des contreparties en termes de missions, de temps de travail, qu'elle ne concernerait pas l'ensemble des agents et qu'elle s'étalerait sur un temps très long... Je n'entrerai pas dans les détails d'une revalorisation qui n'en serait pas une en définitive mais même les garanties que le ministre a tenté de mettre dans le projet de loi via l'article 1 a été rejeté par le conseil d'Etat comme étant contraire à la constitution en l'état. Si nombre d'enseignants sont engagés dans cette bataille, il faut bien voir qu'ils ne le sont pas uniquement sur ce dossier et que le malaise est profond au sein de notre profession. Il faut prendre ce dont je parle ici comme un appel à la vigilance. Les demandes de toutes natures se multiplient à l'égard des enseignants d'EPS. On leur demande de plus en plus de choses et les ras le bol s'exprime de plus en plus. D'ailleurs la petite musique des démissions, des demandes de renseignements sur les ruptures conventionnelles se font de plus en plus fortes. Dans ce cadre les formes « d'injonctions » type semaine olympique et paralympique suscitent de plus en plus de rejet parce qu'elles sont considérées comme une charge supplémentaire de travail.

S'agissant de l'assemblée générale de ce jour, je ferai 5 remarques en essayant de ne pas être trop long :

- Nous déplorons le type de document budgétaire avec insuffisamment de détails qui nous sont maintenant donnés. Les budgets sont le révélateur de la ligne politique poursuivie mais les grandes masses telles qu'elles nous sont présentées disent tout et rien dans le même temps. Nous perdons les éléments de comparabilité par la globalisation au sein de grands chapitres et nous n'avons plus la perception des lignes qui bougent et perdons la capacité à interroger les choix au sein de chaque chapitre. Nous souhaiterions revenir à des documents plus complets pour réaliser pleinement le travail qui devrait être le nôtre en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

- Concernant les cadres UNSS, nous vous remercions de la réponse que vous avez bien voulu faire le 13 janvier dernier pour autant elle nous semble incomplète. En effet, si les affectations à titre provisoire ont vocation à être régularisées l'année suivante comme il est stipulé dans votre réponse, aucune garantie n'est prononcée sur l'effectivité de cette régularisation. C'est pourquoi nous insistons à nouveau sur le fait que nos collègues puissent avoir l'assurance de conserver les bonifications acquises et le poste occupé

avant ce recrutement provisoire. Nous tenons également à préciser que ce ne sont pas trois enseignants, mais six, qui ont été concernés depuis la rentrée 2019 par ce mode de recrutement à titre provisoire. S'agissant des postes de directeurs, directrices de services UNSS à pourvoir éventuellement en 2020, nous regrettons que des candidat.es n'aient pas reçu d'information à ce jour sur les suites données à leur candidature (retenue ou non, audition proposée ou non) comme par exemples : Caen, Clermont, Guyane, Mayotte, Montpellier, Nantes. Par ailleurs, nous demandons qu'un rappel soit fait auprès des recteurs pour que les candidats classés remontent, conformément à la note de service du 17/10/2019, avant le 31 janvier 2020.

- Sur un autre sujet, nos craintes sur la préemption des mercredis après-midis par les mises en œuvre de la réforme des lycées au détriment des activités du sport scolaire se confirment. Et ce ne sont pas les réponses apportées par certains chefs d'établissement sur l'organisation des emplois du temps pour l'an prochain, où la réforme s'appliquera à 2 niveaux de classe, qui peuvent nous rassurer. A titre d'exemple, lors du CD UNSS de l'Orne en décembre dernier, l'IA-DASEN a affirmé que la réforme imposait désormais aux Lycées de travailler le mercredi après-midi, l'objectif étant d'offrir davantage d'enseignements de spécialité dans ce département rural et de liberté de choix pour tous les élèves !

Ce que nous retenons de ce type de réponse c'est que le choix de pratiquer une activité sportive ou de s'engager dans un parcours de jeune arbitre, jeune coach, jeune secouriste, etc. devient impossible pour les lycéen.es. Nous ne pouvons-nous résoudre à accepter que nos élèves soient privés d'activité sportive.

Quelle attitude comptez-vous prendre et quelles consignes comptez-vous donner pour que les mercredis après-midis soient réservés aux pratiques volontaires des lycéen.es (certains élèves ont aussi droit à un temps pour souffler en milieu de semaine) et pour que soient également préservées, en plus du mercredi, des plages horaires d'entraînement sur les pauses méridiennes et en fin de journées lorsque l'accès aux installations sportives est possible ?

- Le SNEP-FSU n'est pas que le syndicat des enseignants d'EPS, il est aussi celui des professeurs de sport au sein du Ministère des Sports. Il s'intéresse depuis toujours à la place du sport dans la société, militant pour des « complémentarités » entre la pratique obligatoire de l'EPS, le sport scolaire et le sport civil. Favorable à la création d'un pôle éducatif interministériel JS + EN, il n'en demeure pas moins vigilant sur les conditions de sa mise en œuvre, qui doit se faire dans le respect des identités professionnelles.

Lors des CA d'octobre et de décembre nous vous avons fait part des craintes de certains collègues, tant du côté MEN que du côté JS, sur les risques d'une possible confusion des missions et statuts.

Depuis, les préfigureurs des DRAJES ont été désignés et leurs travaux ont commencé. A une exception près (La Réunion où c'est un inspecteur des affaires sanitaires et sociales qui a été choisi), il s'agit d'agents relevant du champ Jeunesse et Sports (principalement des inspecteurs JS), ce qui nous satisfait.

L'instruction interministérielle du 14 janvier 2020, traitant des aspects opérationnels du transfert des missions Jeunesse et Sports, vient également nous conforter dans votre volonté de préserver l'identité et les missions JS, avec toutefois un bémol s'agissant de la mise en œuvre du Service National Universel (SNU). D'ailleurs, la faiblesse des effectifs JS transférés dans les services départementaux nous fait craindre une possible dérive tendant à vouloir mobiliser les cadres UNSS sur cette question. Or, s'ils sont accaparés par le SNU, qui mettra en œuvre les missions d'organisation et de promotion du sport scolaire ? Quel genre de coopérations envisagez-vous entre les personnels JS et les cadres UNSS ? Si le SNU devait se généraliser, à quelle hauteur avez-vous évalué vos besoins en personnels ? Avez-vous prévu de ré-ouvrir le concours de professeur de sport et/ou de recruter massivement des cadres UNSS ?

Pour terminer, j'ai déjà eu à m'exprimer sur les ambassadeurs du sport scolaire mais j'y reviens rapidement. Si je pense que ce peut être quelque chose de positif si tant est que ces derniers le fassent dans un esprit militant et non contre rémunération ou pour leur image propre, il peut aussi y avoir des maladresses qui sont contreproductives. Je fais là référence aux propos tenus par Renaud Lavillenie dans la presse à l'occasion des championnats de France de cross à Reims. Quand on lit qu'en UNSS tout dépend de l'enseignant que l'on a puisque certains s'impliquent, d'autres non, qu'un prof d'EPS c'est plus de la théorie que de la pratique, du savoir-faire et de la relation avec les jeunes, je pense qu'on scie la branche sur laquelle on est assis parce que ça ne fait état que de représentations personnelles qu'on porte comme une vérité absolue et je trouve que cela peut être grave dans le contexte.

## Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS pour le SE-UNSA

Cette assemblée générale se tient au milieu d'une actualité chargée, de dossiers ouverts au pas de charge, aggravant chaque jour le contexte professionnel et social que nous connaissons depuis maintenant trois ans.

C'est pourquoi je débiterai mon propos en adressant une alerte au sujet des tensions extrêmes qui s'exacerbent et traversent l'ensemble de notre système éducatif.

Tous les sujets sont abordés de front, les réformes s'enchaînent à un rythme effréné mais leur mise en œuvre laisse seuls, livrés à eux-mêmes, les personnels qui sur le terrain sont en charge de palier l'impréparation et la précipitation du ministère.

Il est plus que temps que notre ministère mette un terme à ce grand chamboule-tout qui vient percuter le sentiment de non-reconnaissance et consumer ce qui aurait pu rester de confiance des personnels envers leur administration de tutelle.

Concernant les E3C, contrairement à ce qui avait été demandé, le report de cette première session n'a pas eu lieu. Les conditions de préparation des élèves et des épreuves n'ont pas été réunies pour que celles-ci se déroulent dans des conditions sereines.

Pour preuve, le décret instaurant une indemnité ne nous est présenté que demain alors que les épreuves ont déjà commencé dans un climat de tension extrême.

Ce climat est dégradé, éruptif pour des causes multiples dont le ministère ne semble pas véritablement mesurer l'importance.

C'est à la fois en raison des imprécisions liées aux garanties des enseignants dans le nouveau système de retraites universelle, à cet empilement ininterrompu de réformes mais également en raison de la dégradation des moyens alloués au second degré.

Les premiers retours de CTA dont nous avons connaissance indiquent une véritable saignée des postes dans second degré, conduisant à des suppressions en nombre touchant plus particulièrement les lycées généraux et technologiques. Ces mesures remettent en question les promesses du gouvernement quant aux possibilités de choix des élèves dans le cadre de la réforme du Bac et indiquent à la profession que leurs conditions d'exercice professionnel seront une fois de plus dégradées.

J'en viens au dossier plus large mais tout aussi alarmant de la réforme des retraites et de la nécessité et l'urgence d'une revalorisation pour tous les personnels. Suite à la consultation de nos adhérents, 87 % d'entre eux sont dans la défiance et ne croient pas à la revalorisation et au chantier qui s'ouvre. Son inscription dans la loi ne les rassure pas. Il y a urgence à ce que le ministère donne des gages de sa sincérité. Cette revalorisation ne peut en aucun cas s'accompagner d'une augmentation du temps de travail ou d'un alourdissement des tâches, au SE-Unsa, nous avons clairement indiqué au ministère qu'il s'agissait d'une ligne rouge.

Plus spécifiquement au champ qui nous réunit aujourd'hui, cette AG se tient au cœur du scrutin régional renouvelant les représentants des associations sportives.

De façon cohérente avec le projet du groupe dont nous sommes membres « Pour un sport scolaire cohérent et accessible à tous de la maternelle au lycée », nous avons constitué sur de nombreux territoires des listes départementales de candidats réunissant enseignants d'EPS, élèves, chefs d'établissements et parents. Le but : permettre aux instances de l'UNSS d'entendre tous les acteurs du sport scolaire s'exprimer et évoluer toujours mieux grâce à l'adhésion de tous au projet de l'UNSS.

Forts de bons résultats lors de cette phase départementale, nous avons pu présenter des listes régionales sur plusieurs académies.

Mais il me semble essentiel de communiquer notre fort agacement quant à l'organisation de ces élections. Entre les scrutins qui ne se sont jamais tenus car non organisés sur les établissements, empêchant ainsi les membres des comités directeurs d'user de leur droit d'expression et entre les dysfonctionnements nombreux des bureaux de vote lorsqu'ils étaient mis en place, nous alertons notre employeur sur l'absence de communication sur ces élections et l'absence de formation des garants du déroulement de ces élections.



Quoi qu'il en soit, nous restons fiers de développer et défendre notre projet d'un sport scolaire mieux reconnu et mieux valorisé, qui au regard de nos résultats électoraux de ces dernières semaines, témoigne qu'il répond à une attente de plus en plus importante de ceux qui font vivre le sport scolaire au quotidien.

Je terminerai enfin sur la dynamique du sport scolaire. Si pour nous au SE-Unsa, le sport scolaire doit toujours se renouveler et inventer des formes de rencontres et de compétitions qui permettent au plus grand nombre de participer sur une période plus importante, il mérite un soutien plus sincère de notre ministère et plus largement de notre gouvernement.

Du 3 au 8 février, va se dérouler la semaine olympique et paralympique. Si depuis sa création en 2017, elle ne cesse de voir croître le nombre de projets déposés et donc le nombre d'élèves y participant, c'est en grande partie grâce à la volonté et l'énergie des acteurs de l'École, qu'ils soient personnels de l'Éducation nationale, fédérations du sport scolaire (Usep, UNSS, FFSU), élèves ou parents.

Ces acteurs ont perçu les vrais enjeux. Loin de la limiter à une dynamique affichée ou à un simple aboutissement pédagogique, ils l'articulent au mieux avec les ressources et spécificités locales pour répondre aux besoins des élèves. Participer réellement à un projet fédérateur et ouvrir les portes de l'École sont autant de clés pour activer des leviers pas toujours évidents comme travailler en interdisciplinarité, faire évoluer le regard sur le handicap ou encore éveiller à l'engagement bénévole.

Au regard de ces enjeux, je ne cesserai au titre du SE-Unsa, de demander un soutien toujours plus ferme du ministère de l'Éducation nationale envers le sport scolaire. Il doit contribuer à sa visibilité et sa lisibilité et ne pas se contenter de l'utiliser comme simple vitrine et encore moins l'instrumentaliser dans telle ou telle réforme, tel ou tel dispositif.

Je vous remercie de votre attention.

**Xavier TURION** annonce que les réponses aux questions posées dans ces déclarations seront données au cours de cette AG et notamment dans la partie « Questions diverses », puis donne la parole à **Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS**, pour présenter 2 nouveaux cadres dans la structure.

Thibaud VAUZEILLES, arrivé sur un poste de DNA, enseignant, a repris les dossiers de Marion TROUILLET quasiment à l'identique. Mehdi RAHOUI, ancien chef d'établissement, travaillera avec les chefs d'établissements et avec la DGESCO pour une synchronisation simplifiée. Avec un travail sur les 4 prochaines années en vue des prochaines élections, il fera le lien avec cette problématique, en s'assurant que l'AS soit bien reconnue comme un élément majeur.

A propos des ambassadeurs, **Nathalie COSTANTINI** partage le point de vue de Monsieur HUBERT. En revanche, elle met en avant qu'il n'est pas possible de mettre le discrédit sur l'engagement de Renaud LAVILLENIE aux côtés des associations sportives et de l'UNSS. Elle informe qu'un échange a eu lieu avec le directeur de l'INSEP afin d'obtenir un pool d'ambassadeurs sportifs, inscrits en continuité avec les actions du sport scolaire, pour donner aux jeunes des exemples et des envies de pratique dans leur cheminement personnel.

Sur la Semaine Olympique et Paralympique (SOP), elle partage tout à fait son point de vue de faire valoir la semaine olympique comme la journée du sport scolaire. Sans l'engagement du sport scolaire et de ses cadres, l'UNSS ne pourrait pas assurer la logistique des 911 projets déclarés dans les différents territoires.

Enfin, l'attribution des Gymnasiades permet également de prendre une impulsion sur tout ce qui se fait au quotidien dans le sport scolaire sur tous les territoires. Ces Gymnasiades de 2022 vont générer une dynamique qui contribuera à la volonté du président de la République d'avoir 3 millions de pratiquants supplémentaires à l'aube de 2024. Cet événement qui nécessite des ressources énormes et des gens très engagés, sera une transition qui permettra à l'UNSS d'aller jusqu'au bout de son positionnement envers Paris 2024.

**Xavier TURION** fait référence au Service National Universel (SNU) et à la pratique sportive dans le cadre du SNU pour annoncer la réalisation d'un travail avec le préfet sur l'organisation de la session à venir qui visera cette fois-ci environ 100.000 jeunes. Un comité ministériel travaille d'ailleurs sur les différentes hypothèses d'organisation.

**Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers :**

Comment arrivez-vous à expliquer les hiatus entre les différents services juridiques sur les élections UNSS ? La réponse à cette question faisant partie du chapitre des questions diverses, et comme aucun autre point n'est soulevé, **Monsieur TURION** commence l'examen de l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 2019.

### III) Approbation du PV de l'AG du 21 mai 2019

**Loïc DAROUSSIN, élu des AS, animateur AS, académie de Lille :**

Comme nous l'avons souhaité en mai dernier lors de l'AG de l'UNSS, nous remercions la direction nationale d'avoir retranscrits intégralement et fidèlement les déclarations des Elu(e)s des AS. Cela permet à nos yeux une meilleure lisibilité de nos interventions et des débats qui se sont tenus.

Certes, nos interventions et questions diverses sont reproduites, mais nous nous étonnons de ne pas voir figurer les réponses qui ont été données en instance à l'intervention de M. LECAMP (p17 sur les réalisations budgétaires) ainsi qu'à la question diverse N°2 (Nécessité du vote à bulletin secret). Il serait souhaitable que l'intégralité des débats soit retranscrite.

De plus, des promesses de réponses différées dans le temps ne nous parviennent jamais ou ne sont pas abordées en début d'AG suivante (ex : Réponse à M. LECAMP p17 sur la baisse de 17% des produits d'exploitation sur les recettes liées aux licences, Réponse à la Question Diverse N°1 sur le recrutement des cadres, ...)

Enfin, malgré nos recherches poussées aussi bien sur le site Opuss, sur le site unss.org ou encore sur l'application Kiosque, nous n'avons pas trouvé de procès-verbal de l'Assemblée Générale. Le seul PV présent sur Opuss est celui du CA de Décembre 2017 ; le seul Rapport Général figurant sur le Kiosque est le rapport général de 2016-2017... Ces publications sont une de nos demandes depuis de nombreuses années, aussi bien émises au CA que lors de cette AG. Comment pouvons-nous parallèlement déplorer la méconnaissance des instances déconcentrées de la part des acteurs du sport scolaire, et ne pas diffuser les comptes rendus de ces réunions sur vos moyens de communication ?

**Réponses à ajouter au PV du 21 Mai 2019 :**

*Réponse fournie à Denis LECAMP p17 :*

- L'augmentation du chapitre « Concessions brevet, droit similaire » correspond au nouvel OPUSS qui a été acheté en 2018 et qui sera amorti les prochaines années.
- La baisse de 17% des produits d'exploitation sur les recettes liées aux licences ne peut vous être expliquée immédiatement. Nous vous enverrons la réponse.
- La dotation exceptionnelle aux « amortissements et provisions » correspond à un litige sur prestataire communication, un litige prud'homme et aux retraites des personnels de droits privés.

*Réponse fournie à la QD N°2, vote à bulletin secret p23 :* M. Grosse, représentant du Ministre de l'Education Nationale : « Le vote à bulletin secret est le fait de l'exception plutôt que la règle. Je n'ai jamais connu cela au sein de l'UNSS, quelqu'un a-t-il déjà connu cela ?

Les Elus des AS répondent que oui, pour un vote sur le détachement des cadres en 2009 ».

**Xavier TURION** propose alors de procéder à l'approbation du procès-verbal de l'AG du 21 mai 2019. Le procès-verbal est voté à l'unanimité (49 votants sur 66 membres, 17 absents).

### IV) POINT D'ETAPE DE L'EXERCICE 2019

**Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale :**

**Points financiers :** La comptabilité 2019 est non finalisée, il s'agit uniquement d'un point d'étape. Le budget 2020 a été rehaussé de 800.000€ par rapport à la présentation du CA du 3 12 2019.

- Point d'étape 2019

- Une bonne surprise : Le montant des licences est supérieur, les subventions obtenues par les collectivités le sont également.
- L'accompagnement des collectivités est important à souligner. **Nathalie COSTANTINI** fait remarquer que le sport scolaire est aussi un outil au service des prérogatives des collectivités territoriales.
- L'effort doit porter sur les délais de saisie.
- Un rappel : Les subventions sont versées très tardivement et posent des soucis de trésorerie.
- Le budget communication est supérieur : toutes les réalisations sont destinées aux territoires (goodies, création, outils de communication, création graphique, etc.)
- Entre 2012 et 2019, les crédits d'animation n'ont fait qu'augmenter pour franchir la barre des 7 millions en 2019.

Une demande : montrer l'évolution des crédits d'animation en parallèle de l'augmentation du nombre des élèves licenciés. Les reliquats sont systématiquement reversés sur les territoires.

**Interventions croisées des Elu(e)s des AS sur ce point d'étape :**

**Loïc DAROUSSIN, élu des AS, animateur d'AS, académie de Lille** : nous avons alerté en mai dernier sur la baisse de ce budget communication (ce qui était positif) mais que nous estimions sous-évalué : nous avons raisons de craindre cette explosion du budget en question... A nos yeux, alors que nous défendons les retombées au bénéfice des élèves (ex : circuits de bus, etc,..), voir en parallèle sur ce point d'étape du réalisé 2019 – 1 000 000€ sur l'animation sportive et + 190 000€ sur la communication, cela nous dérange...

**Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers** : Comment expliquer la baisse au niveau des affiliations de l'ordre de 350 en moins pour une somme assez stable et prévisible ?

Présentation de l'évolution des crédits d'animation depuis 2012 : on est passé de 4 950 000€ à 7 000 000€ maintenant.

**Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice d'AS, académie de Versailles : Madame DECRENISSE, Secrétaire Générale**, présente un tableau avec l'évolution des crédits d'animation depuis 2012. Ces données sont intéressantes mais il aurait été encore plus parlant d'analyser également ces chiffres au regard de l'évolution du nombre de licenciés.

**Thomas MANTEAU, élu des AS, animateur d'AS, académie de Nantes** : Au budget 2020, nous pouvons lire sur la ligne communication 265 000€ de dépenses estimées. Pour rappel, le budget 2019 s'élevait à 219 000€. Le point d'étape sur le réalisé 2019, fait déjà état de 412 000€ de dépense sur cette même ligne. N'est-elle pas sous-estimée pour le budget 2020 ?

**Madame DECRENISSE** précise que des prestataires n'ont pas été renouvelés en 2020.

## V) PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

**Emma DECRENISSE, Secrétaire Générale :**

- Prévisionnel 2020 :

- Salaires : maintien de l'enveloppe car peu d'évolution sachant qu'il y a des congés pour maladies et maternité.
- Les fonds de réserve sont nécessaires aux services déconcentrés pour assurer le quotidien, les réservations des grandes organisations type CF (n+1) en attendant le versement des subventions.

- Constats : respect des coûts de fonctionnement
- Le budget formation est diminué au regard du réalisé.
- Une prudence est respectée sur la ligne animations sportives/ animations.
- Un nouvel indicateur, celui du taux de la participation aux championnats académiques, sera rajouté.
- Les élus des AS s'interrogent par rapport aux subventions des collectivités au regard des retours des différents CRUNSS et CDUNSS qui se sont déroulés récemment sur le territoire : inquiétude ? déséquilibre budgétaire ?

**Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS pour le SE-UNSA**

**Budget 2020 :**

Le SE-Unsa rappelle que malgré des efforts notables de l'UNSS en matière de réduction des coûts de fonctionnement, il y aura un seuil des dépenses en-deçà duquel il sera impossible de descendre, de la même façon que les subventions ministérielles comme des collectivités territoriales ne sont lucidement pas extensibles.

Il questionne sur la diminution annoncée des subventions « partenaires » et rappelle donc que la variable des partenaires joue un rôle important et déterminant.

**Emma DECRENISSE, Secrétaire générale :**

La formation baisse au regard du prévisionnel comme du réalisé. Le partenariat avec ORANGINA n'est pas reconduit.

**Benoit HUBERT, Secrétaire général SNEP/FSU,** souhaite des éclaircissements sur le budget de la gymnasiade 2022 et ses impacts sur le budget.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :** Il faut aller chercher nos subventions et nos financements pour nous permettre de fonctionner. L'UNSS n'est pas et est loin d'être autosuffisante. Plus l'animation nécessitera d'être développée, plus il sera indispensable d'aller trouver des partenaires publics avec le ministère de la transition écologique, avec le ministère de la santé, avec les appels à projets permettant le financement d'un certain nombre d'actions, sans oublier le ministère des affaires étrangères. Il faudra aussi pouvoir compter sur des partenaires privés pour augmenter les chances de réalisation tout en maintenant la qualité actuelle des prestations en lien avec les éléments de communication.

**Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers :** Avez-vous des certitudes sur la sommes budgétées au niveau de l'ANS ?

**Emma DECRENISSE, Secrétaire générale :** Une rencontre vient d'avoir lieu. Ces sommes peuvent être inscrites sur notre budget mais cela reste à confirmer.

**Gil BOISSÉ, élu des AS, animateur d'AS, académie de d'Orléans-Tours**

Nous étions hier en réunion préparatoire pour cette assemblée générale, c'est une journée très précieuse pour nous, pour analyser et intervenir lors de l'AG.

Le problème c'est qu'entre les documents qui nous ont été fournis et ce que vous nous présentez depuis 20 minutes, les chiffres ne sont plus les mêmes et donc les interventions que nous avons préparées ne sont plus adaptées...

Monsieur GROSSE nous disait il y a deux ans à propos du vote à bulletin secret qu'il ne devrait pas y avoir de « ça entre nous car dans une association, tout le monde se faisait confiance... » A ce jour, nous ne pouvons déplorer que la présentation que vous nous faites maintenant ne nous ait pas été communiquée hier après-midi par exemple.

Par ailleurs, vous nous présentez un document très intéressant sur les crédits d'animation, mais sur les documents qui nous ont été transmis, cela n'apparaissait pas comme tels. Il devient donc difficile de réagir lorsqu'il existe de telles différences entre les documents préparatoires et l'assemblée qui suit.

A propos des subventions territoriales, au niveau local et dans tous les départements nous percevons bien qu'il y a de plus en plus de tiraillements avec ces financements, et le budget prévisionnel que vous nous présentez nous semble pour le moins optimiste.

Concernant les finances des AS, il y a un indicateur que nous souhaiterions avoir. En effet, il existe toujours un décalage de perception entre les 4 % des villes de plus de 10 000 habitants et les 96 % du reste du territoire dont nous faisons largement partie : c'est la part qui revient réellement aux AS pour leur fonctionnement. L'aspect financier est beaucoup plus difficile à supporter dans nos zones rurales à cause des transports, car même si la part des crédits d'animation est restée constante comme vous nous le montrez, le prix du carburant et le prix du transport lui n'a pas cessé de grimper depuis plusieurs années !

Un indicateur pertinent de ces difficultés, serait de comptabiliser le nombre de départements qui présentent effectivement une équipe au championnat d'académie, et nous verrions que bien souvent tous les départements ne sont pas représentés, car il y a forcément des arbitrages financiers qui s'opèrent au détriment de la participation des élèves. Et ça c'est quelque chose de nouveau qui fait beaucoup de mal aux AS.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :** Des points d'étapes sont régulièrement donnés car les chiffres ne sont forcément jamais les mêmes. De nouveaux chiffres seront validés en mars prochain. La consolidation des comptes ne pourra se faire que fin mars. Pour l'instant, les chiffres ne sont basés que sur une tendance. Tout l'argent disponible en plus ira sur les crédits d'animation. Il nous faudra peut-être des échéances trimestrielles complémentaires pour arriver à être plus en phase, mais ce ne sont que des hypothèses.

**Emmanuel LESNE, élu des AS, animateur d'AS, académie de Rennes :**

Dans le budget 2020, vous prévoyez une baisse des recettes des collectivités régionales de 200 000 € par rapport à 2019. Or, selon les informations que nous avons recueillies, plusieurs académies dans les quelques CRUNSS qui ont déjà siégé, atteignent cette réduction qui a été annoncée. Nous sommes donc très sceptiques sur la possibilité de réalisation de ce budget 2020.

**Emma DECRENISSE, Secrétaire générale :**

Cela fait effectivement plusieurs années que des budgets trop optimistes sont présentés.

L'animation sportive dépend beaucoup des subventions et sera fortement impactée si les collectivités territoriales ne subventionnent pas.

**Xavier TURION** procède au vote du budget prévisionnel 2020 : sur 49 votants, 31 pour, 18 contre, 0 abstention.

## VI) Présentation du rapport général 2018-2019

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS,** rend compte du budget 2020 avec la réalisation de « **L'UNSS en chiffres et en images** ». Après avoir eu l'année passée la présentation des chiffres de 2018, la directrice présente ce petit document pour l'année 2019. Quelques choix ont été faits avec l'ensemble des propositions qui sont traduites par des graphiques. Elle compte sur la remontée de propositions, l'idée étant de rester dans ces objectifs, d'effectuer des zooms avec une réalité plurielle qui ne rend pas compte de tout mais avec des éléments qui permettent de situer l'UNSS et de travailler avec l'ensemble de ses partenaires. L'enjeu est de mettre en avant la cohérence de l'action du sport scolaire sur tout le territoire Français, outre-mer et métropole, en effectuant une synthèse des données nationales dans le second degré et en construisant un outil qui servirait de passerelle avec le monde fédéral.

Pour ce qui concerne le rapport général, un point a été fait sur la manière dont sont utilisés les crédits présentés. En 2019, « le 70% » (animations de types compétitions, promotionnels et événementiels, tout ce qui permet d'organiser les 128 championnats de France, les organisations sur le plan académique, les Jeux de l'UNSS) est un indicateur qui valorisait le taux de licenciés par territoire pour pouvoir répartir ce budget crédit d'animation sur l'ensemble des territoires. Les 30% restants s'articulent autour de 7 thématiques : 10% pour les 2 premières thématiques mises en œuvre et 2% pour les autres thématiques.

Un budget thématique propre à la direction nationale permet aussi d'accompagner des territoires en valorisant une action nationale comme « La Lycéenne » cette année sur 15 territoires.

Ces budgets seront désormais accompagnés par les directeurs nationaux adjoints.

Il est important que la direction nationale choisisse de valoriser une thématique en lien avec les priorités affichées pour qu'elle puisse être diffusée dans les territoires, mais l'inverse est également possible quand une proposition en région répond au même objectif et justifie d'être dupliquée sur d'autres territoires. L'innovation ne se fait pas qu'au niveau national, elle se fait parfois au niveau des territoires, c'est le cas des lycées professionnels où ce sont des actions dans les territoires qui ont été valorisées pour construire une cohérence nationale.

Nathalie COSTANTINI présente ensuite sur 3 années le reflet de ce qui se fait dans les territoires au niveau des 7 thématiques. Une attention doit être portée à la variété des thématiques réalisées sur tous les territoires pour une équité de traitement de l'ensemble des élèves. Les directeurs nationaux adjoints auront un rôle pour accompagner et au besoin alerter en cas de déséquilibre dans les propositions.

Elle souligne que la focale sur les filles en 2017 avait par exemple eu pour effet une surreprésentation sur cette seule thématique au détriment des autres. Elle se rend compte qu'en 2018 et 2019, un rééquilibrage s'opère de façon visible au niveau national mais pas forcément au niveau de chaque territoire.

Mieux rendre compte de ce qui se fait dans les AS, est compliqué. Pour cela, un outil a été créé pour accompagner le changement et alerter de manière plus précise les différents territoires. Mais il est aussi indispensable de compter sur le volontariat des élus des AS pour que l'outil OPUSS puisse permettre de rendre compte des réalités quotidiennes. Le nombre de pratiques d'un jeune licencié à l'UNSS nous intéresse particulièrement. Normalement, il doit pouvoir, dans le cadre de l'UNSS, réaliser quelque chose tous les mercredis. Des chiffres existent dans l'immédiat sur le ratio de participation d'un élève licencié, mais ces chiffres ne sont pas justes, car OPUSS n'est pas correctement renseigné au niveau de ses pratiquants. Actuellement, on est sur 1 mercredi sur 3 sur des jeunes qui sont licenciés. Or, cet outil important nous permet de renseigner un certain nombre d'éléments, comme celui du parcours sportif du jeune. OPUSS a été construit à partir de chaque élève. Un travail doit être effectué avec la DGESCO pour mettre en phase l'identifiant du jeune avec OPUSS. Le jeune pourra ainsi agir tout seul et pourra rentrer ce qu'il fait à l'extérieur. Un travail est aussi réalisé avec le ministère des sports afin de lui donner une visibilité de ce qui est fait.

OPUSS est un outil unique, renseigné par les enseignants, par le jeune, qui pourrait aussi être interphasé avec Génération 2024 pour permettre à des établissements labellisés Génération 2024 d'avoir également des objectifs d'amélioration de leurs actions au sein des AS et de montrer que le sport scolaire peut être un moyen de favoriser les 3 millions de pratiquants attendus à l'aube de Paris 2024.

Suite à la présentation par la directrice nationale du nouvel outil Opuss :

**Gil BOISSÉ, élu des AS, animateur d'AS, académie d'Orléans Tours :**

En tant qu'utilisateur de Opuss au quotidien, même si c'est un outil qui permet de relever beaucoup de statistiques, il y a un certain nombre de dysfonctionnements qui peuvent s'avérer particulièrement pénibles.

Par exemple ? Lorsque vous voulez rentrer des jeunes secouristes à l'occasion d'une compétition, impossible...

Pour certaines activités lorsque vous voulez rentrer un jeune coach, celui-ci prend automatiquement la place d'un joueur mettant donc en difficulté les AS.

Étant donné que la règle n'est jamais la même, nous nous trouvons en porte-à-faux par rapport aux élèves à qui nous annonçons certaines choses qui s'avèrent être fausses après-coup.

À chaque championnat d'académie, il faut commencer par discuter avec les collègues des autres départements avant le début de la compétition afin de bien se mettre d'accord sur les « bugs » d'inscription.

Autre limite de cet outil, si on veut voir apparaître les élèves qui participent aux entraînements, soit il faut ouvrir la base à chaque entraînement et dérouler toutes les activités pour aller remplir les trois ou quatre cases concernées, soit on détourne l'usage premier de Opuss en créant une compétition fictive à laquelle ne participe que les élèves de l'établissement...Ce n'est donc pas satisfaisant.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :** Tout ne peut pas être fait en ce qui concerne l'AS. La création de fonctionnalités dans le nouvel OPUSS va d'ailleurs permettre aux chefs d'établissements de mieux les accompagner et de valoriser autrement leur AS.

**Bernard QUINCY, Directeur du service Informatique à l'UNSS :** Un cahier d'AS demandé par les IA IPR EPS va être créé et intégré dans le nouvel OPUSS. Les statistiques de ce cahier d'AS seront abondées des chiffres des compétitions et autres animations.

**Véronique ELOI ROUX, Doyenne de l'IGESR, groupe EPS :** Il est dommage que l'outil ne révèle que ce qui se passe dans le cas des compétitions UNSS. La présence d'un IA IPR EPS serait peut-être nécessaire pour faire évoluer l'outil. Il est important de montrer que le lien du sport scolaire est un vecteur de pratique sportive, notamment dans les lycées professionnels où les pratiquants ne sont pas engagés dans des compétitions UNSS référencées. C'est ainsi qu'on les perd dans la visibilité mais pas dans l'activité.

**Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :**

Il faut que tous les pratiquants puissent être inscrits. A partir du moment où il s'agit d'un financement crédit d'animation donné par l'UNSS, il faut que tout apparaisse et ce n'est pas que pour les compétitions. Pour l'année prochaine, un outil présentera autrement les éléments relatifs à la répartition des crédits d'animation : une base de financement, des éléments de contexte et un financement en fonction de contrats thématiques. Le sport scolaire est un opérateur de l'éducation nationale. A ce titre, il doit remplir des priorités sur lesquelles le ministre souhaite s'engager. De la même manière, il faut permettre à des projets dits nationaux d'être valorisés, qu'ils soient initiés par la nationale ou par les territoires. Il faut aussi mettre en avant la dimension promotionnelle avec les jeux de l'UNSS, les jeux des jeunes et les jeux de la mixité, la dimension événementielle avec des moments clés comme la JNSS, la SOP et les JOP, et la dimension compétitive avec l'ensemble des championnats de France mais aussi le cross national, moment particulier.

Les crédits d'animation vont servir de feuille de route pour travailler avec les différents territoires.

Descriptif des indicateurs de répartition des crédits : la base de financement correspond à 35% comme les facteurs de contexte. Le nombre de licenciés comme le nombre de districts à animer en lien avec le nombre d'AS dans ces districts sont mis en avant. Il y a des territoires avec moins de districts mais beaucoup plus d'AS. Plus le nombre d'AS est grand, plus il y a nécessité de démultiplier le nombre de propositions d'activations sur les territoires.

Par ailleurs, des aides ont été mises en évidence avec des problématiques liées à la ruralité, aux quartiers politiques de la ville et aux cités éducatives. Une réflexion autour de la superficie est en cours. Une réflexion doit aussi s'engager autour des transports et la difficulté à avoir des transports bon marché par manque de concurrence. Enfin, des bonus liés à la dynamique de chaque territoire vont être mis en œuvre, comme le taux de pénétration, l'organisation des championnats de France. Une attention sur les lycées professionnels sera aussi intégrée à ce travail. Un financement sera donné aux territoires dans le cadre de

l'accompagnement à la fidélisation des jeunes. Il faut savoir que 3% de nos jeunes sont fidélisés sur plus de 3 années au sein du sport scolaire, raison pour laquelle le nombre de pratiquants à renseigner sur OPUSS est très important.

#### **Présentation du contrat thématique :**

Valoriser la variété des thématiques avec notamment de nouvelles thématiques qui ne sont pas forcément directement connectées au sport scolaire mais permettent d'envisager le sport scolaire comme un outil caractéristique tout à la fois de sa qualification de fédération sportive et d'opérateur de l'éducation nationale.

Exemple du thème sur le décrochage scolaire : expérience menée dans les territoires, grâce au sport scolaire : une chef d'établissement est arrivée à raccrocher des jeunes en les orientant fortement vers l'association sportive pour retrouver l'envie d'être dans le cadre scolaire.

Le sport scolaire apporte la preuve qu'on peut se servir d'animation sportive dans les territoires pour travailler aussi sur des forums de métier (et pas forcément autour du sport).

Il n'y a pas de changement fondamental des indicateurs retenus, mais une autre articulation qui permettra de réaliser le rapport général.

#### **Question sur la thématique 10, demande de précision sur ce qu'est l'inter degré :**

Réponse de **Madame COSTANTINI** :

- Apprentissage sur le savoir nager, le savoir rouler, possibilité d'enclencher un travail sur les nouvelles mobilités.
- Ce qui est fait sur la passerelle 3<sup>ème</sup> 2<sup>nd</sup>e, inter degré collège lycée avec la réflexion sur le SNU.
- Relation avec la FF de sport à la retraite et l'ensemble des fédérations non olympiques multisports, affinitaires, scolaires et universitaires.

**Bernard ANDRÉ, IGESR Groupe EPS**, demande à faire un point sur le lien entre OPUSS et Parcoursup.

- Les élèves ne valideront plus dans le cadre de l'option, leur parcours et leur niveau de compétence en tant qu'élève ayant réussi un podium ou étant JO.
- Volonté de pouvoir valider sur parcoursup le parcours sportif des élèves.
- Identifier sur parcoursup ce qui peut être renseigné, pour notamment la filière STAPS, mais plus généralement faire valoir ce que l'élève a construit durant son parcours à l'UNSS quelle que soit leur demande sur parcoursup.

Question : OPUSS peut-il jouer ce rôle, d'être une interface avec Parcoursup ? L'idée est d'avoir le moins de manipulation possible pour qu'un élève puisse renseigner son parcours depuis la 6<sup>e</sup> dans le cadre de l'UNSS.

Réponse de **Madame COSTANTINI** :

Un groupe de travail est sur ce dossier actuellement, groupe totalement multi partenarial (ministère des sports, ONISEP, plateforme parcoursup, cadres territoriaux, inspecteurs IA IPR).

Un travail s'opère avec Bernard QUINCY pour valoriser OPUSS dans ce sens : si on renseigne cet outil, pas besoin de renseigner d'autres outils. La clef est l'INE.

Un autre travail doit s'envisager avec la DGESCO pour pouvoir renseigner l'INE. Ainsi, à partir de l'INE, tout pourrait être interphasé. C'est ce travail qu'il reste à faire.

**Conclusion** : Il faut que toutes les compétences des jeunes soient mises en avant sans que cela soit un listing de 4 pages de compétences.

Nous sommes assez optimistes pour que ce soit mis en œuvre pour la rentrée prochaine.

Sur le Rapport Général 2018-2019 :

#### **Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice d'AS, académie de Versailles**

Les élus des AS notent une évolution positive du rapport général avec la prise en compte de certaines de leurs remarques telles que la présentation de la tenue des instances ou des focus très intéressants et mieux équilibrés entre les rencontres nationales et locales.



Cependant, des chapitres importants manquent encore ou ne sont pas suffisamment développés de notre point de vue pour refléter la réalité du fonctionnement de l'UNSS et des AS à tous les niveaux. C'est pourquoi, nous nous abstenons sur le vote de ce rapport général. Nous accueillons par ailleurs favorablement la proposition de la direction nationale quant à notre participation à l'écriture des prochains RG.

Nous regrettons par ailleurs de ne plus avoir accès au document « l'UNSS en chiffres ». Le document présenté sous ce titre à cette AG est très parlant pour les acteurs extérieurs au sport scolaire mais ne nous permet plus d'affiner nos analyses. Nous aurions par exemple besoin de chiffres précis concernant la libération des mercredis après-midi au regard de la mise en place de la réforme des lycées, les difficultés financières des AS, le coût moyen des déplacements sur les compétitions ou le nombre d'animateurs d'AS, sans oublier les taux de participation et les résultats aux élections UNSS....

**Thomas MANTEAU, élu des AS, animateur d'AS, académie de Nantes :**

#### Sur la tenue des instances

Comme tous les ans, nous rappelons que les statuts de l'UNSS précisent que les conseils départementaux et régionaux doivent se réunir 2 fois par an. A la lecture du rapport général, (pages 9 à 12), force est de constater que, dans de nombreuses académies, cela n'a pas été respecté.

Un exemple symptomatique et inquiétant : dans l'académie de Lille, aucun CDUNSS ne s'est tenu dans le Nord, et de surcroit, aucun CRUNSS n'a été convoqué.

Les budgets n'ayant pu être validés, comment la Direction Nationale a-t-elle pu les prendre en compte dans son budget national ? Nous interrogeons ici la part de responsabilité des présidents des CD et CR UNSS.

Nous demandons à nouveau que le Ministère de l'Éducation Nationale et la Direction Nationale de l'UNSS rappellent à leurs services décentralisés l'obligation réglementaire et la nécessité de la tenue de ces instances.

#### A propos des AS en difficultés financières

Nous voulons vous faire part ici des difficultés financières dues à l'imposition du contrat collectif de licences. En effet, dans une académie dans laquelle des collègues nous ont interpellé, l'imposition du contrat montre bien les difficultés financières notamment dans les lycées professionnels.

Les élus des AS réitèrent leur demande du choix possible entre un contrat collectif ou la prise de licence individuelle.

Et finalement, le budget prévoit-il une augmentation du prix de la licence à la rentrée 2020 ?

Lors du dernier CA avait été envisagé par les services de la DN d'augmenter de nouveau le prix du contrat licence. Qu'en est-il ?

## VII) Approbation du rapport général 2018/2019

**Xavier TURION** procède au vote du rapport général de l'UNSS 2018/19 :

36 pour / 13 abstentions (les élus des AS se sont abstenus)

Le rapport général est approuvé.

### **Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :**

Sur les instances, il a été demandé à nos cadres sur les territoires de positionner dès le début de l'année les 2 CDUNSS ou CRUNSS pour contribuer à augmenter le nombre de ces instances.

Les contrats licences permettent d'aider les AS à pouvoir avoir leurs ressources en propres mais le contrat nécessite une dynamique préalable dans les établissements scolaires avec un nombre d'élèves et d'animateurs d'AS suffisant pour permettre la création de cette dynamique.

La nouvelle répartition des crédits CNDS peut apporter des éléments de réponse. Jusqu'à présent, le CNDS était donné à l'initiative des régionaux, des départementaux ou des AS qui en faisaient la demande. Jusqu'à présent, il n'y avait que 18 AS sur 9500 qui demandaient des crédits CNDS, il y avait aussi 85 services départementaux et 16 services régionaux. Dans la nouvelle procédure, l'Agence Nationale du Sport (ANS) propose des crédits avec pour objectif l'augmentation du nombre des pratiquants. Elle souhaite dans une période de 3 ans réussir à faire que ce soit prioritairement les clubs, pour nous les AS, qui soient accompagnées. Un outil appelé « projet sportif fédéral » (PSF), l'équivalent de notre PNDSS, nous permettra de rendre compte de ce qui est fait. La finalisation avec l'agence vient d'avoir lieu. Nous allons maintenant pouvoir nous appuyer sur le travail à titre expérimental des 29 fédérations.

C'est à l'UNSS d'identifier les indicateurs sur lesquels une feuille de route va pouvoir être établie pour que les AS puissent monter des projets et augmenter au final leur nombre de pratiquants. L'accompagnement des AS en difficultés va donc être un des critères sur lequel nos cadres porteront une grande attention. Les AS en difficultés devront faire l'effort de rentrer dans la base compte ASSO pour montrer la raison pour laquelle elles sont éligibles à une somme qui leur permettront de régler cette problématique et de pouvoir aller vers le contrat licence. Ensuite, elles devront rendre compte de la manière dont elles utilisent ces crédits nouveaux, en accompagnant les jeunes sur les événements proposés dans le cadre de l'UNSS.

Pour les régions et les départements, des thématiques seront identifiées pour pouvoir augmenter le nombre de pratiquants d'une AS sur les animations à construire.

En juin 2020, tout sera finalisé. L'agence donnera les crédits dès le mois de juillet.

**Xavier TURION** soumet à l'approbation un projet de modification des articles 7 et 11 des statuts de l'association. L'équilibre actuel ne sera en rien modifié. Il s'agit simplement d'adapter la proposition à la fois à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Il rappelle que les modifications de ces statuts en vertu de l'article 29 doivent être votées à une majorité des membres d'au moins les 2/3 des membres présents. Le décret en Conseil d'Etat est prêt. Il a déjà été soumis au comité interministériel qui l'a approuvé. A moins de remarques particulières, Monsieur TURION soumet le texte au vote qui se traduit par 45 oui et 3 abstentions (48 votants, la représentante de l'USEP ayant dû quitter l'assemblée). Cette modification porte sur la composition des instances, et fait suite à la fusion des inspections générales des ministères de l'éducation nationale et des sports.

## VIII) Questions diverses

### **Question sur le recrutement :**

**Réponse de Madame Christine JEANNIN, Cheffe du bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (B2-2), D.G.R.H. :** Le sujet du calendrier de nomination pose la question de l'attractivité des postes. Il s'avère à ce jour qu'une nomination en cours d'année provoque une nomination à titre provisoire et qu'une nomination à la rentrée aboutit à une nomination à titre définitif.

La DGRH propose deux types d'actions :

1 : Une gestion prévisionnelle plus fine avec des lettres de service indiquant les postes qui seront vacants ainsi que ceux qui seront susceptibles de le devenir.

2 : Un pilotage avec les académies par un suivi individualisé des personnels affectés à titre provisoire. La note de service 2019 avait tenu compte des remarques de la direction nationale de l'UNSS.

## - **Question diverse 1 : à propos des élections UNSS**

### **Loïc DAROUSSIN, élu des AS, animateur d'AS, académie de Lille :**

Les élections des représentants des comités directeurs des AS sont organisées tous les 4 ans. Les élus des AS ont déjà pu, par le passé, critiquer l'organisation de celles-ci au sein de cette même instance en faisant remonter des éléments à améliorer. Alors que nous venons de vivre celles lançant la mandature 2020-2024, de nouveau, de nombreux éléments font regretter l'impréparation de ce scrutin.

- Pourquoi le texte d'organisation de ces élections n'est publié que le 12/09 alors que les retours des candidatures sont attendus pour le mois suivant (16/10) ? Ces délais vous semblent-ils raisonnables pour qu'une réelle communication et un appel à candidature le plus large possible puisse être réalisés ?

- Les retours du terrain concernant les communications émanant des services départementaux aussi bien pour l'appel à candidature que pour les modalités de vote sont très négatifs. Une trop faible part de collègues, de comités directeurs se voient transmettre ces infos de la part des chefs d'établissements. Ces derniers connaissent-ils réellement les enjeux et la nécessité d'une vie administrative de leur AS ? Cela ne fait-il pas partie de leur mission en tant que chef d'établissement, président de l'AS ?

- Le rôle et les missions des élus des AS restent trop souvent totalement inconnus. Comment alors être surpris que les animateurs d'AS et les présidents d'AS n'identifient pas l'importance de ces élections dans la vie démocratique de l'UNSS ? Une solution serait peut-être de prévoir sur les sites UNSS de chaque niveau (départemental, régional et national) un espace de communication réservé aux Elu(e)s des AS ?

- Enfin, les courriers décrivant les modalités d'organisation du vote à destination des chefs d'établissements (courriers de communication, PV du vote, présence d'une liste d'émargement) ne peuvent-ils pas être rédigés par la Direction Nationale afin de permettre un cadrage national, d'éviter une surcharge de travail pour les cadres départementaux, et par là même un certain nombre d'écueils et de différence d'organisation d'un département à un autre ?

**Réponse de Monsieur TURION :** Le calendrier a été convenu avec l'UNSS. Les chefs d'établissements sont des personnels impliqués. Concernant les délais, ils sont toutefois nécessaires afin que le texte d'organisation du scrutin soit validé. Un délai d'environ un mois entre la publication du texte et le retour des candidatures ne semble pas insurmontable.

**Sean GANDRILLE, Directeur du service juridique,** précise que l'expression des candidats dans le cadre de ces élections doit être encadrée par le droit et que rien ne s'oppose à la mise en ligne de PV sur OPUSS.

**Madame COSTANTINI** indique qu'elle a décidé d'ouvrir un nouveau chantier, différent de la CNCE, par un travail auprès des personnels de direction avec **Mehdi RAHOUI**, nouveau DNA qui porte ce dossier. L'approche des chefs d'établissement se fera en académie.

## **Intervention sur l'espace de communication dédié aux élus des AS sur le site OPUSS**

### **Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice d'AS, académie de Versailles :**

Comme nous l'avons fait remarquer lors du CA du 3 décembre dernier, nous pensons que la méconnaissance du fonctionnement de la structure UNSS et du rôle d'élus des AS peut expliquer le faible taux de participation des AS aux élections UNSS. Les élus des AS demandent depuis de nombreuses années un espace dédié sur le site UNSS afin de pouvoir communiquer avec les membres des AS qui nous élisent. Le travail et la connaissance de notre activité mériteraient d'être mieux connus par les différents acteurs des AS (présidents d'AS, animateurs d'AS, licenciés et parents d'élèves...).

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un si faible taux de participation aux dernières élections UNSS.

**Mehdi HENNOUNI, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers :** depuis 2004, nous demandons notre visibilité sur le site. Les élus des AS ont d'ailleurs fait l'effort de créer un site comme cela leur a été demandé. Sur ce site apparaissent d'ailleurs l'ensemble des documents votés en AG à jour contrairement au site UNSS !

- **Question diverse 2 : Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers :**

Ne serait-il pas possible, vue la date de l'AG, d'avoir joint au budget prévisionnel le réalisé sur la saison sportive 2018/ 2019 comme le font les fédérations sportives en AG à cette période de l'année ?

Dans les recettes 2020, il y a 965 000 euros sur la ligne CNDS pour l'année 2020. Or, depuis cette année, les subventions ne proviennent plus du CNDS mais de l'ANS ou, éventuellement au niveau local, du FDVA2.

- 1) La somme budgétée correspond-elle à la somme de ces deux possibilités de subvention ?
- 2) Le déploiement au niveau régional, départemental, voire plus, a-t-il été défini ou doit-il être défini lors de cette AG ?

**Monsieur TURION** précise que ses questions soulevées ont déjà précédemment reçu des réponses.

**Monsieur LECAMP** : Peut-on avoir des informations sur l'évolution des décisions du groupe de réflexion sur la prise en compte de l'activité en UNSS des élèves pour le BAC ?

**Madame COSTANTINI** : Il s'agit d'un travail qui est en train d'être finalisé depuis le séminaire des 16 et 17 janvier. Le nouveau règlement fédéral sera réalisé pour 4 ans sur la période 2020-2024.

- **Question diverse 3 à propos des championnats de France pour les Outre-mer**

**Philippe CAUSSANEL, élu des AS, animateur d'AS, académie de la Réunion**

Question relative aux rotations imposées aux établissements scolaires des Outre-mer qui souhaitent participer aux championnats de France dans certaines activités. Ces rotations pénalisent grandement les associations sportives, les élèves des Outre-mer et créent une situation d'iniquité difficilement compatible avec les valeurs de la République.

**Réponse de Madame COSTANTINI** : Les DOM-TOM font partie des territoires éligibles aux fonds de l'ANS. Ils sont rendus éligibles afin de favoriser leur participation à davantage d'évènements.

**Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports**, rappelle les modalités de qualification aux championnats de France qui ne sont pas liées aux territoires.

**Madame COSTANTINI** précise que dans le CNDS, la Nouvelle-Calédonie avec un financement à part est gérée directement par l'agence. Il en est de même pour la Polynésie comme la Corse qui, elle, a une collectivité territoriale spécifique.

- **Question diverse 4 à propos des Gymnasiades**

**Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice d'AS, académie de Versailles**

Les élus des AS souhaiteraient avoir des informations complémentaires au sujet du budget prévisionnel des Gymnasiades. Dans quelles mesures les 1.5 millions d'euros prévus pour cet évènement vont-ils impactés les futurs budgets de l'UNSS ?

**Réponse de Madame COSTANTINI** : Il s'agit d'un évènement organisé sous la tutelle du cabinet du Premier ministre et de la délégation chargée de l'organisation des grands évènements sportifs. Il n'y a pas de raison de craindre une diminution du budget de l'UNSS.

## IX) Clôture par Xavier TURION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur TURION remercie l'assemblée. La séance est levée.